LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_179-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX,

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à J. CARREE), Mickaël DABET (pouvoir à G. HELLARD), Monique LE CLÉZIO, Henri FLAGEUL (pouvoir à G. MATHECADE), Martine POULAILLON (pouvoir à S. ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à P. PRESSE), Valérie VIDELO-RUFFAULT (pouvoir à G. KERVELLA), Henri DUROS (pouvoir à JM. SCOUARNEC), Joël FERRON (pouvoir à O. LE STRAT), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Y. LE JAN), Georges LE FRANC (pouvoir à Y. HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à A. MICHEL), Christian LE RIGUIER, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à X. HAMON), Xavier POSTAIRE, Éric ROBIN (pouvoir à B. LARVOR),

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Nadine OLLITRAULT, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD,

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2025_179 REDEVANCE SPÉCIALE – TARIFS 2026

Loudéac communauté a instauré au 1er janvier 2023 la redevance spéciale. Celle-ci permet de financer le service facultatif de collecte et de traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Pour rappel, Loudéac communauté a, par l'intermédiaire de cette redevance, pour objectif de :

- Réduire le volume des déchets produits sur le territoire et augmenter le taux de leur valorisation ;
- Sensibiliser les usagers professionnels quant à la gestion de leurs déchets, à leur tri et à la prévention en engageant leur responsabilité sociale et environnementale ;
- Assurer une équité fiscale entre les ménages et les professionnels, en faisant participer les producteurs non ménagers à hauteur du volume de déchets qu'ils produisent

La redevance spéciale s'applique à l'ensemble des producteurs non ménagers souhaitant bénéficier du service public de collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères, y compris les établissements exonérés de plein droit de la TEOM.

Le service rendu est facturé par application de la redevance spéciale calculée sur la base du nombre de bacs attribués, de leur volume et de la fréquence de collecte appliquée.

VU la délibération CC_2022_146 du conseil communautaire en date du 20 décembre 2022 ;

VU l'avis de la commission déchets en date du 13 novembre 2025 ;

VU l'avis de la CCSPL en date du 24 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_179-DE

Il est proposé la grille de tarifs suivante pour l'année 2026 **avec une évolution de 3 %** :

	C0.5 Tous les 15 jours		**C1 1 fois par semaine**		**C2 2 fois par semaine**		**C3 3 fois par semaine**	
Volume conteneur Ordures Ménagères (en L)	Tarif 2025 €	**Tarif 2026** €	Tarif 2025 €	**Tarif 2026** €	Tarif 2025 €	**Tarif 2026** €	Tarif 2025 €	**Tarif 2026** €
120	228	**235**	284	**293**	312	**321**	327	**336**
240	305	**314**	382	**393**	419	**432**	439	**452**
360	383	**394**	479	**493**	526	**542**	550	**567**
770	765	**788**	958	**987**	1053	**1085**	1101	**1134**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

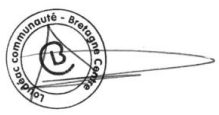
1. De valider la tarification 2026, telle que présentée ci-dessus.

Exercice : 72
Présents : 46
Pouvoir(s) : 13
Pour : 59
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 9 décembre 2025

Le Président
Xavier HAMON



Date : 2025.12.12 15:27:50 +01'00'

Le secrétaire de séance
Yvon LE JAN



Date : 2025.12.12 15:28:59 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 12 décembre 2025